

DECISION n° 2025 - 39

Portant sur la réalisation de
travaux d'électricité - bureaux
étage mairie
Société BRUNET

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la modification de la salle de réunion du 1^{er} étage de la mairie en créant un espace de bureaux, nécessitant des travaux d'électricité,

Considérant le caractère vertueux de cette démarche,

Considérant la proposition financière n°C VA8 AN 000 reçue par la société BRUNET le 23/10/2025,

Après analyse de l'offre,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour la réalisation de travaux d'électricité dans la salle de réunion au 1^{er} étage de la mairie pour un montant de 3 486,00 € HT, soit 4 183,20 € TTC avec la société BRUNET domiciliée 13 rue Thérèse Planiol à Chambray-les-Tours (37170).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Le représentant de la société BRUNET,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 02 décembre 2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr



